

Information complémentaire

Appel d'offres n°2/2011.

Q1 : Partie Bordereau de prix : P 32

Le bordereau ne tient pas compte d'une totalisation annuelle (c.à.d. sur 12 Mois) alors que le prix unitaire retenu est mensuel ?

R1 : Pour le bordereau des prix le Prix Total est effectivement un Prix Total Annuel, un avis rectificatif du bordereau des prix est en cours.

Q2 : Pouvez-vous nous confirmer que les ressources dédiées de l'article 6 du bordereau des prix interviendront à partir des ordres transmis par l'ANAPEC via notre centre d'appel ?

R2 : Non, les ressources dédiées dans le cadre de ce projet obéiront aux ordres de l'ANAPEC directement sans passé par le centre d'appel du prestataire.